



DOSSIER DE CANDIDATURE
Année universitaire 2016/2017

APPEL À CANDIDATURES
« TALENTS PHOCEENS ÉTUDIANTS »

Nom et prénom de l'étudiant(e):

DOSSIER COMPLET A RETOURNER

PAR COURRIER POSTAL :

Monsieur Patrice VANELLE
Conseiller Municipal délégué
à la Vie étudiante
Hôtel de Ville - Pavillon Daviel
13 233 Marseille cedex 20

ET PAR COURRIER ELECTRONIQUE :

vie-etudiante@marseille.fr

Renseignements complémentaires:

Madame Isabelle DURAND
Responsable de la Division Vie étudiante
Service Développement Territorial
Direction des Projets Économiques
Tel : 04 91 55 33 25 / 04 91 55 96 25
vie-etudiante@mairie-marseille

Date limite de dépôt de dossier : 30 juin 2017

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

Article 1 - ORGANISATEUR

La Mairie de Marseille - Délégation Vie étudiante, située à l'Hôtel de Ville de Marseille, Pavillon Daviel - place Villeneuve Bargemon, 13002 Marseille, ci-après dénommée «Organisateur», organise un appel à candidatures auprès des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur marseillais. Le suivi administratif de cet appel à candidatures sera assuré par le Service Développement Territorial – Division Vie étudiante.

Article 2 - OBJET

Cet appel à candidatures vise à récompenser des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur marseillais, menant de front un cursus d'enseignement supérieur et la pratique d'un sport de haut niveau ou d'une activité artistique ou d'un engagement significatif dans une activité citoyenne à Marseille.

Article 3 - CRITERES D'ELIGIBILITE

Cet appel à candidatures s'adresse à :

- des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur marseillais durant l'année 2016/2017, pouvant justifier de leur réussite académique, d'un palmarès sportif, de distinction dans le domaine artistique ou d'un engagement citoyen.

Le dossier de candidature doit être complet.

Article 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION ET PIÈCES A FOURNIR

- Attester de bons résultats académiques pour l'année en cours et/ou l'année N-1.
(le dossier pourra éventuellement être complété ultérieurement si l'étudiant n'a pas encore reçu ses derniers résultats lors du dépôt du dossier)
- Justifier d'un palmarès sportif ou de distinction dans le domaine artistique ou d'un engagement bénévole significatif dans une association.
- Joindre une lettre de candidature détaillant le type d'engagement, la durée, le temps passé, le niveau d'engagement et les raisons qui motivent cet engagement extra-universitaire.

Article 5 - CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES ET MODALITES DE SELECTION

Les dossiers complets devront être envoyés par courrier postal à :
Monsieur Patrice VANELLE - Conseiller Municipal délégué à la Vie étudiante
Hôtel de Ville - Pavillon Daviel
13 233 Marseille cedex 20
et par mail à l'adresse vie-etudiante@marseille.fr

Date limite de dépôt des dossiers : le 30 juin 2017 (date de réception impérative par mail).

Les dossiers seront examinés après la date limite de dépôt des candidatures par une Commission, présidée par le Conseiller Municipal délégué à la Vie étudiante - Patrice VANELLE ;

La Commission de sélection attribuera au maximum trois prix et se réserve le droit de ne récompenser aucune candidature, si les candidatures ne répondent pas aux critères énoncés. Les décisions de la Commission de sélection sont sans appel et elle n'a pas à justifier ses décisions auprès des participants.

Article 6 - DOTATIONS

Trois prix seront attribués au maximum :

- 1^{er} prix : 2 000 €
- 2^{ème} prix : 1 000 €
- 3^{ème} prix : 800 €

Article 7 - ATTRIBUTION

Les prix seront attribués aux étudiant(e)s retenu(e)s par la Commission de sélection. Tout reversement à une personne physique ou morale est interdit.

Les candidats seront informés par courrier électronique des décisions de la Commission de sélection, fin septembre 2017.

Les dotations seront versées par virement sur le compte bancaire des étudiant(e)s retenu(e)s, après la tenue du premier Conseil Municipal suivant la décision de la Commission de sélection.

Article 8 - RESPONSABILITE

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de formation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent appel à candidatures, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

Article 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'appel à candidatures sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978, dite " Informatique et Liberté ". Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de l'appel à candidatures sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tous les participants à cet appel à projets disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : Ville de Marseille - Direction des Projets Économiques – Service Développement Territorial - Division Vie étudiante - 40, rue Fauchier - 13 233 Marseille cedex 20.

Les données transmises par les participants seront utilisées pour répondre à leurs demandes d'information et pour traiter leur candidature. Il est cependant possible que la Ville de Marseille (ou un tiers travaillant pour son compte) utilise ces données afin d'informer les participants des programmes d'animations gratuits proposés par la Ville de Marseille ou d'effectuer une enquête. La Ville de Marseille ne transmettra ni ne vendra les données personnelles à d'autres tiers et ne les commercialisera pas de quelque manière que ce soit.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Renseignements relatifs à l'étudiant candidat

Nom et prénom de l'étudiant :

Établissement d'enseignement supérieur :

Formation suivie en 2016/2017 :

Diplôme préparé :

Dernier(s) Diplôme(s) obtenu(s) :

N° de carte d'étudiant :

N° de Portable :

Adresse e-mail :

Adresse postale :

Description détaillée de l'activité exercée

Type d'activité :

Activité artistique

Pratique sportive

Détailler : nombre d'années de pratique, niveau atteint, récompenses obtenues, temps hebdomadaire consacré à l'activité ...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Engagement citoyen

Préciser : nom de l'association, objet, rôle dans l'association, actions concrètes, durée de l'engagement (date de début / date de fin le cas échéant, temps passé ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous pris connaissance de cet appel à candidatures ?

- Site internet : etudiant.marseille.fr
- Site internet Marseille.fr
- Association Sortie d'Amphi Marseille
- Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes (CRIJPA)
- Aix-Marseille Université
- Autre établissement d'enseignement supérieur :
- CROUS Aix-Marseille-Avignon
- AFEV
- Média (préciser) :
- Autre site Internet (préciser) :
- Autres (préciser) :

Engagement

Je soussigné(e).....
déclare avoir lu et accepté son règlement. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.
J'autorise la Ville de Marseille à communiquer sur les résultats de l'appel à candidatures.

Fait à

Le

Nom, prénom et signature :

PIECES A FOURNIR

- Dossier de candidature
- Lettre de candidature
- Copie de la carte étudiante

Résultats académiques :

- Relevés de notes année en cours ou diplôme année N ou N-1

Pratique sportive ou artistique :

- Classement, récompenses, prix, articles de presse

Engagement associatif :

- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association
- Statuts de l'association en vigueur, datés et signés
- Lettre du Président de l'Association attestant de l'engagement bénévole de l'étudiant dans une action citoyenne à Marseille.

***Tout document complémentaire pouvant attester de votre engagement
pourra être joint au dossier.***